

CONSEIL D'ADMINISTRATION FEI AURA

14 JUIN 2024 - 15H30-16H30

Présent.e.s : Myriam HOLLARD, Delphine PERAT, Edouard DE COLBERT, Aline TOMMASI, Pierre ARNAUD, Séverine TRONTIN et Nelly COLTEL

Pouvoirs : Simon MIROUZE, Bénédicte FARIGON, Gilles LEBRE, Maryline BURNET, Anne MOYROUD

Absent.es : Salem ABDELLAOUI, Vincent CHEVALLIER

Ordre du jour :

Projet de nouvelle fédération avec fusion de la fédération régionale et de la fédération des entreprises d'insertion

- Examen et approbation du projet de traité de fusion
- Evaluation des apports à titre de fusion de la fédération régionale
- Nomination du commissaire à la fusion
- Mandat pour signatures et poursuite du processus

Points divers (calendrier des prochaines instances ...)

Les différents points de l'ordre du jour sont présentés.

-  Le document « traité de fusion » est présenté aux administrateurs et les différents éléments le constituant sont discutés. Sont présentés, en parallèle du traité dans le but d'en compléter et clarifier le contenu, des extraits du Règlement Intérieur (validé en Conseil Fédéral du 13/06/2024) et des Statuts (déjà approuvés en 2023).

Des questions sont posées : sur les outils comptables envisagés, sur la gestion de l'organisme de formation et sur les conventions couvrant 2 années civiles. Des clarifications sont apportées et certains éléments comme le traitement administratif des conventions « à cheval » sur 2024/2025 doivent encore être traités.

Une fois la discussion close, la présidente propose au vote les décisions suivantes :

Résolution 1. Approbation documents fusion région Auvergne Rhône-Alpes

Après présentation et examen :

- du projet de traité de fusion entre la FEI et la fédération régionale Auvergne Rhône-Alpes, qui reprend notamment les apports de la fédération régionale Auvergne Rhône-Alpes à titre de fusion,

Une fois la discussion close et après délibération, le conseil d'administration approuve le traité de fusion dans toutes ses dispositions.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés (5 pouvoirs).

Ce document, avec les annexes qui y sont mentionnées, sera mis à disposition des membres de l'assemblée générale appelés à délibérer sur l'opération de fusion, le 30 août 2024, soit plus d'un mois avant la date de l'assemblée générale.

Résolution 2. Nomination du commissaire à la fusion

Pour la mise en œuvre du processus de constitution de la nouvelle fédération par voie de fusions, en accord avec la Fédération des Entreprises d'Insertion et chacune des fédérations régionales parties à une opération de fusion avec la FEI, après examen des devis transmis par les 3 cabinets présélectionnés lors du Conseil Fédéral du 13/06/2024, le conseil d'administration décide de nommer le cabinet ATWO Conseil commissaire à la fusion.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés (5 pouvoirs).

Résolution 3. Mandats pour signatures et poursuite du processus

En conséquence de la délibération adoptée précédemment, le conseil d'administration :

- donne pouvoir à la présidente de signer le traité de fusion
- donne tous pouvoirs à la présidente avec faculté de subdélégation pour procéder à toutes mises en forme des documents adoptés, réaliser le dossier à mettre à disposition des membres de l'assemblée générale, constater en temps utile conjointement avec le président de la fédération des entreprises d'insertion la réalisation de toutes les conditions suspensives et la réalisation définitive de la fusion, procéder à toutes formalités et généralement effectuer toute démarche nécessaires dans le cadre du processus de fusion.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés (5 pouvoirs).

✚ Un prochain Conseil d'Administration est prévu le mercredi 04 septembre à 10H.

Il est convenu de se réunir à nouveau quelques semaines plus tard, si possible en présence de Matthieu Orphelin Délégué Général le 26 septembre 2024 (date à confirmer).

Les candidatures pour le futur comité d'animation AuRA devront être rassemblées (vigilance sur la parité binôme Présidence/Vice-Présidence) et le souhait est acté de continuer à avoir une représentation des territoires auvergnats et rhônalpins parmi les membres.

Aucune autre question n'étant formulée, la séance est levée.

Myriam HOLLARD
Présidente

Le 25/06/2024

Signature

